



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

AG	2020	32
----	------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BEYNOST

OBJET : Autorisation d'ouverture des commerces de détails en 2021 - Les dimanches : 10 et 17 janvier, 27 juin, 04 et 11 juillet, 28 novembre, 05-12-19-26 décembre

Vu la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 3132-26, L.3132-27 et R. 3132-21,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par plusieurs commerces demandant leur ouverture sur plusieurs dimanches en 2021,

Vu la délibération de la Commune de Beynost n ° 08-2020/64 du 17 décembre 2020 approuvant l'ouverture des commerces sur 10 dimanches,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'ouverture des commerces de détails situés sur la commune de Beynost est autorisée en 2021 les dimanches : 10 et 17 janvier, 27 juin, 04 et 11 juillet, 28 novembre, 05-12-19-26 décembre.

ARTICLE 2 : Les commerçants concernés devront respecter les dispositions de l'article L.3132-27 du code du Travail.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la mairie de Beynost, Mesdames et Messieurs les officiers de police judiciaire, Mesdames et Messieurs les inspecteurs et contrôleurs du travail, Mesdames et Messieurs les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux demandeurs et inscrit par ordre de date sur le registre de la mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai à Madame la Préfète de l'Ain.

Fait à Beynost, le 18 décembre 2020

 Le Maire,
Caroline TERRIER
Carriér

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.